Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602087-20260423-2026_4_9_1-DE

COMMUNE DE SAINT BRIEUC DE MAURON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Brieuc de Mauron, dûment convoqué le 15 avril 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Charles- Edouard FICHET.

Etaient présents :
Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard – MENIER Corinne - de KERSABIEC Brieuc – LEBRETON fabienne – BUREL Alain – GOUEZ Hélène – LUTZ Philippe – REYNAUD Lucie – MARSEAUD Pascal – TABOT Odile - MENIER Nathanaël

Etaient absents :

Nombre de conseillers : 11
Présents : 11
Votants : 11

Mme TABOT Odile a été nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026-4-9 – Changement des tarifs du cimetière
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir à la hausse les tarifs du cimetière de la commune.

		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
CONCESSION 30 ANS	2 M2	100€	150 €
CONCESSIONS 50 ANS	2 M2	150€	200 €
	SITE CINERAIRE / CAVURNE Terrain nu		
CONCESSION POUR 30 ANS	1 M2	80€	100 €
CONCESSION POUR 50 ANS	1 M2	120€	150 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602087-20260423-2026_4_9_1-DE

COMMUNE DE SAINT BRIEUC DE MAURON

	COLUMBARIUM UNE CASE	
CONCESSION POUR 10 ANS		300 €
CONCESSION POUR 15 ANS		500 €
CONCESSION POUR 30 ANS		700 €
	JARDIN DU SOUVENIR	
DISPERSIONDES CENDRES		**30€**
LES PLAQUES ET LEUR GRAVURES SONT A LA CHARGE DES FAMILLES		RENSEIGNEMENTS A LA MAIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide *d'approuver à l'unanimité* le changement des tarifs tel qu'exposé ci-dessus.

Extrait certifiée conforme
Fait à St Brieuc de Mauron
Le 23 avril 2026
Le Maire,
Charles-Edouard FICHET

MAIRIE DE ST BRIEUC DE MAURON R.F (56430)